

**Inscription au
Réseau baby-sitting
(Parent's)**

NOM	
Prénom	
Adresse	
Numéro de portable	
Adresse e-mail	

- J'atteste avoir lu et pris en compte les informations de la Charte baby-sitting en page 2, ainsi que la politique de confidentialité en page 3 de ce document. (Obligatoire)
- Je m'engage donc à ne pas diffuser le listing et les coordonnées des jeunes qui me seront transmises ainsi qu'à ne contacter ces derniers·ères qu'à des fins de baby-sitting ou d'aides aux devoirs. (Obligatoire)

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé » (obligatoire)

Date : / /

Info Jeunes
Saint Sébastien-sur-Loire

5 Allée des Maraîchers
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire
pjj@saintsebastien.fr
06 75 02 39 07

Charte du réseau baby-sitting

Ce réseau baby-sitting n'est qu'un relai et l'Info Jeunes ne peut être tenu responsable, sous quelque forme que ce soit, des décisions prises entre l'employeur·euse et l'employé·e.

	Les devoirs	Les droits
Jeune babysitter employé·e	<ul style="list-style-type: none"> • Être ponctuel·le, sérieux·se et attentionné·e • Veiller à la sécurité, à l'hygiène et à l'occupation des enfants • Tenir compte des recommandations des parents • Rester disponible pour les enfants • Respecter le domicile et la vie privée des parents • Communication : transmettre les informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir les informations nécessaires concernant la garde des enfants (horaires, numéros, santé...) • Avoir une visite de la maison (trousse pharma, compteur électrique...) • Avoir le matériel nécessaire pour le baby-sitting (siège auto, etc.) • Le respect de sa vie privée par les parents • Être payé·e en fin de babysitting
Parent·s employeur·s	<ul style="list-style-type: none"> • Communication : fournir toutes les consignes et informations nécessaires → Présentation, numéros de tél, etc. • Déclarer et rémunérer la ou le jeune 	<ul style="list-style-type: none"> • Le respect de la vie privée de la famille • Le droit sur l'image de ses enfants

Rémunération

La garde d'enfant est un emploi à caractère familial régi par la convention collective nationale des salarié·e·s du Particulier Employeur n°3180. Comme tout travail, celui-ci doit être déclaré et la rémunération qui s'applique est au minimum le SMIC, soit **11,27 € brut/heure** au 1^{er} janvier 2023.

En moyenne, un·e baby-sitter est rémunéré·e **9€45 net de l'heure** et est **rémunéré·e en chèque CESU** (Chèque Emploi Service Universel).

Retrouvez toutes les informations et démarches sur www.cesu.urssaf.fr.

La législation particulière **pour les moins de 18 ans** :

- 16 ans = - 20 % du SMIC
- 17 ans = - 10 % du SMIC

Politique de confidentialité (à l'attention du ou des PARENT·S)

Finalité et protection des données confiées

Vos données personnelles sont récoltées en vue de la diffusion de la liste de baby-sitters inscrit·e·s auprès de l'Info Jeunes de la Mairie.

Le réseau Babysitting peut être amené à vous confier une liste de baby-sitters adhérents au « réseau babysitting ». En tant que destinataires de données à caractère personnel, **vous êtes astreint·e·s à mettre en place toutes mesures visant à la protection et à la non-divulgence des données confiées**. De même, vous engagez-vous à **ne contacter les jeunes qu'à des fins de baby-sitting ou d'aides aux devoirs** et à l'exclusion de toute autre fin.

Confiance et sécurité

Les informations recueillies concernent le nom, l'adresse, ainsi que des coordonnées de contact.

Ces données sont traitées et stockées par le service Jeunesse de la mairie de Saint-Sébastien, qui met en place toutes mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos informations contre toute perte, mauvaise utilisation ou traitement illicite.

Conservation des données

Ces données sont supprimées à la fin de chaque année scolaire, sauf renouvellement de l'adhésion au dispositif.

Inspection et suppression des données

Il vous est possible de demander la vérification ou la suppression de vos données à caractère personnel.

Aussi, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Point Information Jeunesse ou le Délégué à la protection des données.

Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire
BP 63329
44233 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex